



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le jeudi 30 avril 2026 à 19h00 au 765, chemin de Sainte-Anne-Des-Lacs à Sainte-Anne-Des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

| | |
|---------------------------------------|------------|
| Madame Virginie Lupan, conseillère | District 1 |
| Monsieur Jonathan Carroll, conseiller | District 2 |
| Madame Dominique Alarie, conseillère | District 3 |
| Monsieur Henri Beauregard, conseiller | District 4 |
| Monsieur Michael Timmouth, conseiller | District 5 |

Sont absents :

Monsieur John Dalzell, maire

Formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Harvey, maire suppléant.

Est également présente Me Maria-Eugenia Valenzuela, directrice générale et greffière-trésorière.

À 19 h 02, le maire suppléant déclare la séance ouverte.

9038-04-26 2.0

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE LUPAN, CONSEILLÈRE, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 610-1-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de Sainte-Anne-Des-Lacs
- 4.0 Abolition du poste de coordonnateur des travaux publics
- 5.0 Période de questions
- 6.0 Levée de la séance extraordinaire

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE SUPPLÉANT QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

9039-04-26 3.0

Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 610-1-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de Sainte-Anne-Des-Lacs

HENRI BEAUREGARD, conseiller, donne l'avis de motion du projet de règlement no 610-1-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de Sainte-Anne-Des-Lacs.

HENRI BEAUREGARD, conseiller, dépose le projet de règlement no 610-1-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de Sainte-Anne-Des-Lacs.



No de résolution
9040-04-26 4.0
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance extraordinaire du 19 mars 2026

Abolition du poste de coordonnateur des travaux publics

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a décidé de procéder à une modification de sa structure administrative et à une réorganisation de celle-ci ;

ATTENDU QUE le poste de coordonnateur des travaux publics sera aboli par cette réorganisation ;

ATTENDU l'évaluation des besoins du service des travaux publics, la Municipalité entend mettre d'avantage l'accent dans l'avenir de la planification, la mise en place et le suivi des projets de maintien et développement des infrastructures et de génie civil.

IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL TINMOUTH, CONSEILLER

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

D'entériner la décision d'abolir le poste de coordonnateur des travaux publics;

D'entériner la décision de mettre fin à l'emploi du coordonnateur des travaux publics pour cause d'abolition de son poste, à compter du 15 mai 2026 ;

De créer le poste de Directeur des travaux publics et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière de procéder à toute démarche utile afin de donner effet à la présente résolution ainsi que tout autre document y afférent.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 H 05 et s'est terminée à 19 H 05.

9.0 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, DOMINIQUE ALARIE, conseiller, propose la levée de la séance extraordinaire.

Sylvain Harvey
Maire suppléant

Me Maria Eugenia Valenzuela
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Sylvain Harvey, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.